

Introduction – Éléments pour une comparaison des comparaisons franco-américaines

Daniel SABBAGH et Maud SIMONET

« Comparaison n'est pas raison », mais c'est tout comme. Conçue *a minima* comme une manière de rompre avec les évidences d'un sens commun propre à une configuration nationale et/ou culturelle déterminée – comme un moyen de se défaire de préjugés et autres représentations collectives (cognitives ou normatives) interreliées et jusqu'alors inconsciemment partagées –, la comparaison est réputée posséder des vertus heuristiques dont l'existence n'est plus guère mise en doute. Nombre d'auteurs – et non des moindres – ont été jusqu'à souligner la dimension intrinsèquement comparative de toute science sociale, qu'il s'agisse de la sociologie¹, de l'histoire² ou de l'anthropologie³. Qu'elle se présente comme un instrument d'« expérimentation indirecte⁴ » ayant pour seule fonction de mettre à l'épreuve des hypothèses forgées en amont sur l'existence d'un lien causal entre des variables prédéfinies ou bien, à l'inverse, comme un mode de contribution privilégié à la production théorique elle-même, susceptible de stimuler l'imagination au point de modifier rétroactivement l'armature conceptuelle initiale – voire de susciter l'émergence de catégories nouvelles formant un cadre d'analyse inédit –, la comparaison apparaît désormais comme le gage d'une meilleure compréhension des phénomènes observés.

Toutefois, dans le cas du binôme franco-états-unien, l'enquête comparative semblerait *a priori* devoir se heurter à au moins deux difficultés spécifiques. La première tient à la puissance du mythe de l'exception comme composante « consubstantielle à l'idéologie nationale⁵ », mythe présent, sous des formes et à des degrés divers, des deux côtés de l'Atlantique⁶.

1 « La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits. » (DURKHEIM É., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 1987 [1895], p. 137).

2 Voir VEYNE P., *L'Inventaire des différences*, Paris, Seuil, 1976, p. 45.

3 Voir DETIENNE M., *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, 2000, p. 29.

4 DURKHEIM É., *Les règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 124.

5 WACQUANT L., « Sur l'Amérique comme prophétie autoréalisante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n° 1, 2001, p. 86.

6 LIPSET S. M., *American Exceptionalism. A Double-Edged Sword*, New York, Norton, 1996 ; SCHUCK P. et WILSON J. Q. (dir.), *Understanding America. The Anatomy of an Exceptional*

La seconde difficulté a trait à l'usage quasi traditionnel de « l'Amérique » comme figure de rhétorique dans le discours public en France, et, en particulier, à la prégnance dans l'imaginaire social et le champ intellectuel français d'un anti-américanisme passionnel, transcendant les clivages idéologiques et partisans et doté d'une « capacité allégorique » apparemment illimitée⁷. Pourtant, les travaux existants ne se limitent pas à la mise en lumière des références aux États-Unis qui sont monnaie courante dans les débats politiques français au moins depuis l'ère révolutionnaire⁸. Ils ne se cantonnent pas non plus à l'examen des importations sélectives d'éléments d'origine américaine – qu'il s'agisse de concepts ou pseudo-concepts déhistoricisés⁹, de technologies sociales relatives à l'organisation du travail¹⁰, de pratiques alimentaires¹¹, de formes de sociabilité¹², ou encore de paradigmes et de méthodes d'investigation scientifiques¹³ – ainsi que des obstacles par elles rencontrés¹⁴. Il existe

Nation, New York, Public Affairs, 2008; KURU A., « Secularism, State Policies, and Muslims in Europe: Analyzing French Exceptionalism », *Comparative Politics*, vol. 41, n° 1, 2008, p. 1-19. Dans le cas des États-Unis, nation « qui trouve [...] son unité dans la croyance en son unicité » (WACQUANT L., « Sur l'Amérique comme prophétie autoréalisante », art. cité, p. 86), l'exceptionnalité est admise par des auteurs français par ailleurs aussi dissemblables que Jean Baudrillard et Marcel Gauchet. Tandis que le premier voit dans l'Amérique « l'utopie incarnée » – la seule société qui, « fai[san]t inlassablement sa propre apologie [...], s'institue sur l'idée qu'elle est la réalisation de tout ce dont les autres ont rêvé » (Baudrillard J., *Amérique*, Paris, Grasset, 1986, p. 153, 170) –, le second la décrit comme « l'exemple [...] unique d'une société où [...] l'évolution historique et la nécessité logique du déploiement des principes ne forment [...] qu'un seul et même processus » (GAUCHET M., « Tocqueville, l'Amérique et nous. Sur la genèse des sociétés démocratiques », *Libre*, n. 7, 1980, p. 77).

7 Sur la diversité des tares successivement ou simultanément évoquées par ce « signifiant flottant » (Claude Lévi-Strauss) par excellence qu'est « l'Amérique » – vulgarité, matérialisme, conformisme, puritanisme, racisme... –, voir le beau livre de Philippe Roger, *L'Ennemi américain. Généalogie de l'anti-américanisme français* (Paris, Seuil, 2002), dont est extraite la formulation précitée (p. 584).

8 GAUCHET M., *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard, 1989; RAYNAUD P., « Révolution française et révolution américaine », in F. FURET (dir.), *L'Héritage de la Révolution française*, Paris, Hachette, 1989, p. 35-56; LACORNE D., *L'Invention de la République. Le modèle américain*, Paris, Hachette, 1991; MARIENSTRAS É et WULF N., « French Translations and Receptions of the Declaration of Independence », *Journal of American History*, vol. 85, n. 4, 1999, p. 1299-1324.

9 BOURDIEU P. et WACQUANT L., « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121, n° 1, 1998, p. 109-118.

10 BOLTANSKI L., « America, America... Le plan Marshall et l'importation du "management" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 38, n° 1, 1981, p. 19-41.

11 FANTASIA R., « Fast Food in France », *Theory and Society*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 201-243.

12 CAMUS A., « Le Rotary-club, une forme de sociabilité américaine dans le bocage normand », *Ethnologie française*, vol. 21, n° 2, 1991, p. 196-203.

13 MARCEL J.-C., « La réception de la sociologie américaine en France », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 49, n° 2, 2011, p. 197-230; MARTIN O., KECK F. et MARCEL J.-C., « France-États-Unis : influences croisées en sciences humaines », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 2, n° 11, 2004, p. 3-12; CHENU A., « US Sociology through the Mirror of French Translation », *Contemporary Sociology*, vol. 30, n° 2, 2001, p. 105-109.

14 MARCEL J.-C., « Une réception de la sociologie américaine en France (1945-1960) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 2, n° 11, 2004, p. 45-68; CHAPOULIE J.-M., « Malentendus transatlantiques : la tradition de Chicago, Park et la sociologie française », *L'Homme*, vol. 3-4, n° 187-188, 2008, p. 223-246; PUDAL R., « Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920) : approche sociologique et historique d'une acculturation philosophique », *Revue*

aussi sur les deux pays quantité d'études relevant de la comparaison proprement dite et consacrées à des sujets extraordinairement variés. Ces derniers vont des « dispositions philosophiques¹⁵ » à « l'éducation des filles¹⁶ », en passant par les exportations d'armes¹⁷, les sources et procédures du droit administratif¹⁸, la gestion des risques sanitaires relatifs à l'amiante¹⁹, les vertus et limites de la démocratie délibérative²⁰, la lutte contre le gaspillage alimentaire²¹, les usages de l'arme aérienne²², le vote des immigrés sénégalais dans leur pays d'origine²³, la place des Juifs dans l'imaginaire politique national (centrale en France, périphérique aux États-Unis²⁴), les controverses sur les transplantations de l'animal à l'humain²⁵, l'exercice de l'autorité judiciaire²⁶, les mobilisations minoritaires des personnes d'origine caribéenne²⁷ et les politiques industrielles en matière de transport ferroviaire²⁸. Cet ensemble particulièrement composite comprend aussi le travail temporaire²⁹, les décisions des tribunaux plus ou moins favorables aux victimes du « sang

française de sociologie, vol. 52, n° 4, 2011, p. 747-775. Voir aussi CHAPOULIE J.-M., *Enquête sur la connaissance du monde social. Anthropologie, histoire, sociologie, France-États-Unis 1950-2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

- 15 ENGEL P., « French and American Philosophical Dispositions », *Stanford French Review*, vol. 15, n° 2, 1991, p. 165-181.
- 16 DURU-BELLAT M., « L'Éducation des filles aux États-Unis et en France », *Travail, genre et sociétés*, n° 28, 2012, p. 133-149.
- 17 BÉRAUD-SUDREAU L. et MEIJER H., « Enjeux stratégiques et économiques des politiques d'exportation d'armement : une comparaison franco-américaine », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23, n° 1, 2016, p. 57-84.
- 18 CUSTOS D., « Droits administratifs américain et français : sources et procédure », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 59, n° 2, 2007, p. 285-305.
- 19 VOGEL D. et BENSEDRINE J., « Comparing Risk Regulation in the United States and France: Asbestos, Aids, and Genetically Modified Agriculture », *French Politics, Culture, and Society*, vol. 20, n° 1, 2002, p. 13-29.
- 20 COSSART P. et WILLIAM K., « Former des citoyens par la délibération publique : une entreprise fragile (États-Unis et France, 1870-1940) », *Participations*, vol. 2, n° 3, 2012, p. 161-187.
- 21 CLOTEAU A. et MOURAD M., « Action publique et fabrique du consensus : la lutte contre le gaspillage alimentaire en France et aux États-Unis », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2016, p. 63-90.
- 22 DE DURAND E. et IRONDELLE B., *Stratégie aérienne comparée. France, États-Unis, Royaume-Uni*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, Les Documents du C2SD, n° 83, 2006.
- 23 DEDIEU J.-P., CHAUVET L., GUBERT F., MESLÉ-SOMPS S. et SMITH É., « Les "batailles" de Paris et de New York : une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, 2013, p. 865-892.
- 24 BIRNBAUM P., *Les deux maisons. Essai sur la citoyenneté des Juifs (en France et aux États-Unis)*, Paris, Gallimard, 2012.
- 25 RÉMY C., « The Animal Issue in Xenotransplantation: Controversies in France and the United States », *History and Philosophy of the Life Sciences*, vol. 31, n° 3-4, 2009, p. 405-428.
- 26 GARAPON A. et PAPADOPOULOS I., *Juger en Amérique et en France*, Paris, Odile Jacob, 2003.
- 27 CELESTINE A., *Mobilisations collectives et constructions identitaires. Le cas des Antillais en France et des Portoricains aux États-Unis*, thèse de science politique, Paris, Sciences Po, 2009.
- 28 DOBBIN F., *Forging Industrial Policy. The United States, Britain, and France in the Railway Age*, New York, Cambridge University Press, 1997.
- 29 CHAUVIN S. et JOUNIN N., « L'externalisation des illégalités : ethnographies des usages du travail « temporaire » à Paris et à Chicago », in L. FONTAINE et F. WEBER (dir.), *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles?*, Paris, Karthala, 2010, p. 111-138.

contaminé³⁰ », les critiques de la biologie synthétique³¹, les stratégies contentieuses concernant l'aménagement du territoire³², le rôle de la violence policière dans le déclenchement d'émeutes urbaines à dimension raciale³³, le volume des emplois dans l'hôtellerie-restauration (nettement supérieur toutes choses égales par ailleurs aux États-Unis) et ses facteurs explicatifs³⁴, le statut de la femme en droit de la nationalité³⁵, la « culture de la célébrité³⁶ », l'abstentionnisme électoral³⁷, les conversions à l'islam³⁸, les modes d'argumentation relatifs aux recherches sur les cellules souches³⁹, les déterminants de la construction des digues⁴⁰ et les usages du test du VIH en entreprise⁴¹. À cela s'ajoutent encore les effets de cohorte sur le niveau de vie des individus (plus faibles et moins stables aux États-Unis qu'en France⁴²), l'intégration des descendants d'immigrés⁴³, le statut professionnel des restaurateurs d'art (indépendant en France, salarié aux États-Unis) et leur degré d'autonomie effective

30 FELDMAN E., « Blood Justice: Courts, Conflict, and Compensation in Japan, France, and the United States », *Law and Society Review*, vol. 34, n° 3, 2000, p. 651-701.

31 AGUITON S. *La démocratie des chimères. Gouvernement des risques et des critiques de la biologie synthétique*, en France et aux États-Unis, thèse de sociologie, Sciences Po, 2014.

32 SELLERS J., « Litigation as a Local Political Resource: Courts in Controversies over Land Use in France, Germany, and the United States », *Law and Society Review*, vol. 29, n° 3, 1995, p. 475-516.

33 SCHNEIDER C. L., *Police Power and Race Riots. Urban Unrest in Paris and New York*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014; LAPEYRONNIE D., « Les émeutes urbaines en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Regards sur l'actualité*, n° 319, 2006, p. 5-14.

34 JANY-CATRICE F., « Une analyse socioéconomique de l'emploi dans l'hôtellerie-restauration en France et aux États-Unis », *Socio-économie du travail*, vol. XXXVIII, n° 23, 2004, p. 147-181.

35 WEIL P., « Le statut de la femme en droit de la nationalité : une égalité tardive », in R. KASTORYANO (dir.), *Les codes de la différence. Race – Origine – Religion. France – Allemagne – États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 123-143.

36 HEINICH N., « La culture de la célébrité en France et dans les pays anglophones : une approche comparative », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 2, 2011, p. 353-372.

37 SUBILEAU F. et TOINET M.-F., « L'abstentionnisme en France et aux États-Unis : méthodes et interprétations », in D. GAXIE (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, p. 175-198.

38 DAYNES S., « Processus de conversion et modes d'identification à l'islam : l'exemple de la France et des États-Unis », *Social Compass*, 46, 1999, p. 313-323; BRUN S. et GALONNIER J., « Devenir(s) minoritaire(s) : la conversion à l'islam des Blancs en France et aux États-Unis comme expérience de la minoration », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 30, 2016, p. 29-54.

39 BARDON A., « How to Talk about Bioethics: God, Human Dignity and Embryonic Stem Cells in France and in the United States », *Politique européenne*, n° 45, 2014, p. 152-174.

40 GUERRIN J. et BOULEAU G., « Remparts ou menaces ? Trajectoires politiques de l'endiguement en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, n° 1, 2014, p. 89-109.

41 CRESPIN R. et LASCOURMES P., « Régulation de la carrière d'un instrument de santé : les parcours de l'usage du test du VIH dans l'emploi en France et aux États-Unis », *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 1, 2000, p. 133-157.

42 CHAUVEL L., « Spécificité et permanence des effets de cohorte : le modèle APCD appliqué aux inégalités de générations. France/États-Unis, 1985-2010 », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 4, 2013, p. 665-705.

43 ALBA R., « Bright vs Blurred Boundaries: Second Generation Assimilation and Exclusion in France, Germany, and the United States », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 1, 2005, p. 20-49.

(plus élevé aux États-Unis qu'en France⁴⁴), la régulation des innovations biotechnologiques⁴⁵, la mobilité intergénérationnelle des salaires (supérieure en France⁴⁶), le traitement des conflits d'intérêt dans le champ médical⁴⁷, l'essor de la rationalité bureaucratique⁴⁸, les différences de statut entre mariage et concubinage⁴⁹, les statistiques professionnelles (d'emblée focalisées sur l'individu comme unité de compte aux États-Unis, mais non en France⁵⁰), les conditions de légitimation de l'œuvre de Jacques Derrida⁵¹ et l'éventualité d'une discrimination raciale dans le traitement médiatique des joueurs de tennis⁵²... Dans bon nombre de cas, la raison d'être de la démarche comparative n'est évoquée qu'en quelques lignes, lorsqu'elle n'est pas purement et simplement laissée dans l'ombre.

Comme l'indique cet inventaire à la Prévert, tout se passe comme si la comparaison franco-américaine constituait aujourd'hui une figure imposée, indépendamment de l'existence d'une situation d'interaction dont l'examen serait à l'origine de l'enquête entreprise⁵³, et alors même que le comparatisme dans les sciences sociales états-uniennes est globalement sur le déclin. À l'évidence, de part et d'autre de l'Atlantique, on compare plus volontiers la France aux États-Unis qu'à l'Allemagne ou au Royaume-Uni et les États-Unis plus volontiers à la France qu'au Canada. Toutefois, les recherches en question sont généralement menées en ordre dispersé, sans que le corpus existant ne soit systématiquement pris en compte. De là l'intérêt potentiel du panorama ici esquissé, qui distinguera certaines *modalités* de la comparaison franco-états-unienne avant d'évoquer plus en détail quelques-uns de ses *objets* privilégiés et des *résultats* obtenus. À ces éléments de synthèse succédera une brève présentation des textes ci-après rassemblés.

44 HÉNAUT L., « La construction des groupes professionnels : le cas des restaurateurs d'art en France et aux États-Unis », *Formation emploi*, n° 110, 2010, p. 49-62.

45 GAUDILLIÈRE J.-P. et JOLY P.-B., « Appropriation et régulation des innovations biotechnologiques : pour une comparaison transatlantique », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 3, 2006, p. 330-349.

46 LEFRANC A. et TRANNOY A., « Intergenerational Earnings Mobility in France: Is France More Mobile than the US? », *Annales d'économie et de statistique*, n° 78, avril-juin 2005, p. 55-77.

47 RODWIN M., *Les conflits d'intérêt en médecine. France, États-Unis, Japon*, Paris, Presses de l'École des Hautes Études en Santé Publique, 2014 [2011].

48 SILBERMAN B., *Cages of Reason. The Rise of the Rational State in France, Japan, the United States, and Great Britain*, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

49 BIANCHI S., LESNARD L., LAZIO T. et RALEY S., « Gender and Time Allocation of Cohabiting and Married Women and Men in France, Italy, and the United States », *Demographic Research*, vol. 31, n° 8, 2014, p. 183-216.

50 TOPALOV C., « L'individu comme convention. Le cas des statistiques professionnelles du XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Genèses*, vol. 31, n° 1, 1998, p. 48-75.

51 LAMONT M., « How to Become a Dominant French Philosopher: The Case of Jacques Derrida », *American Journal of Sociology*, vol. 93, n° 3, 1987, p. 584-622.

52 MAXWELL R., « Racial Equality in France and the United States: Media Coverage of Professional Tennis Players », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 40, n° 4, 2017, p. 656-674.

53 Voir, par exemple, BERTRAND R., *L'Histoire à parts égales. Récits d'une rencontre, Orient-Occident (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Seuil, 2011.

MODALITÉS DE LA COMPARAISON

Le premier constat qui s'impose est celui de la prédominance d'un paradigme « discontinuiste » caractérisé par l'accentuation idéal-typique du contraste entre la France et les États-Unis, voire la réification dichotomisante des différences observées entre les deux pays. Sans doute celle-ci relève-t-elle pour partie d'une « déformation » professionnelle liée aux effets d'autolégitimation de l'insistance sur cette altérité fondamentale, l'expertise mobilisée par l'auteur apparaissant comme d'autant plus précieuse que son objet est exotique⁵⁴. Quoi qu'il en soit, manifestement, la tentation est grande « de systématiser l'opposition des modes d'organisation sociale⁵⁵ » et des « philosophies publiques⁵⁶ » en vigueur des deux côtés de l'Atlantique. Côté français, cela revient bien souvent à ériger les États-Unis en anti-modèle, en soulignant à l'envi leurs attributs contraires à l'image de la France que l'on contribue du même coup à entretenir. Parmi ces attributs figurent notamment :

- Le « consensus social et idéologique⁵⁷ » dont le marché, le système capitaliste et une conception absolutiste du droit de propriété feraient l'objet, au point de limiter drastiquement l'interventionnisme étatique dans le domaine économique ;
- La faiblesse plus généralement perceptible d'un État américain diminué par le fédéralisme et une conception relativement rigide de la séparation des pouvoirs, État qui, loin de prétendre incarner la volonté générale et exercer une quelconque tutelle sur la société civile *via* les règles de droit qu'il produit, s'effacerait devant la libre concurrence des intérêts particuliers⁵⁸ ;
- La primauté de la jurisprudence des tribunaux au détriment de la souveraineté du législateur, la centralité de la figure du juge dans la culture juridique américaine tenant à la fois à son rôle en matière de protection des droits individuels garantis par la Constitution et à « la structure fédérale de l'État, qui requiert l'institution d'un arbitre répartiteur des compétences⁵⁹ » ;
- La prédominance dans le champ judiciaire d'un « réalisme » – soit, grosso modo, d'un empirisme d'orientation pragmatique – conduisant le juge à s'efforcer d'anticiper les conséquences de ses décisions, avec à la clé d'éventuels effets de rétroaction sur la définition de la position par lui adoptée, à rebours du formalisme déductiviste à la française,

54 Voir CUSSET F., *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*, Paris, La Découverte, 2003, p. 287.

55 COHEN-TANUGI L., *Le droit sans l'État. Sur la démocratie en France et en Amérique*, Paris, Presses universitaires de France, 2007 [1985], p. 192.

56 Voir LOWI T., *The End of Liberalism*, New York, Norton, 1969, chap. 1.

57 COHEN-TANUGI L., *Le droit sans l'État*, *op. cit.*, p. 114.

58 *Ibid.* ; DEBRAY R., « Confessions d'un anti-américain », in C. FAURÉ et T. BISHOP (dir.), *L'Amérique des Français*, Paris, François Bourin, 1992, p. 214.

59 CALVÈS G., « La société sous l'emprise du droit. France-États-Unis : deux cultures juridiques », *Cahiers français*, n° 288, 1998, p. 29.

qui tend à réduire son intervention à l'application mécanique d'une norme supérieure d'origine législative au cas d'espèce via la technique du syllogisme⁶⁰ ;

- Corrélativement, la juridicisation tendancielle des conflits politiques les plus polarisants et le recours au droit comme instrument de transformation sociale⁶¹ ;
- La permissivité d'une tradition juridique attachée à la neutralité de l'État vis-à-vis des opinions formulées dans la sphère publique, hostile à la censure et qui minimise les restrictions de la liberté d'expression en ne prohibant les discours incitant à la violence et à la discrimination que pour autant que « les propos litigieux risquent manifestement d'entraîner de manière imminente la réalisation d'une action illégale⁶² » ;
- Le « règne du contrat », opposé à la « logique de l'honneur » et à la prédominance des arrangements informels⁶³ ;
- Le « différentialisme » comme « matrice anthropologique » ancrée dans l'« inconscient collectif » – « tempérament » ou « structure mentale » focalisés sur la couleur de peau et niant l'unité du genre humain, aux antipodes de l'universalisme républicain⁶⁴ ;
- La visibilité admise des signes religieux dans toutes les composantes de l'espace public, à l'opposé de ce qu'exigerait une interprétation de plus en plus répandue de la laïcité à la française⁶⁵ ;

60 WELLS M., « French and American Judicial Opinions », *Yale Journal of International Law*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 81-133. En réalité, la principale différence entre les deux pays réside sans doute dans le caractère plus ou moins transparent de la tension entre les dimensions formaliste et réaliste de l'argumentation des autorités juridictionnelles. Aux États-Unis, ces dimensions coexistent au sein d'une même entité discursive, qui, de ce fait, apparaît singulièrement hybride (la décision de la Cour suprême). En France, en revanche, elles se déploient dans des sphères et dans des textes disjoints, les décisions – collégiales et d'apparence purement déductive – de la Cour de Cassation présentant un contraste frappant avec les rapports préliminaires et autres conclusions de l'Avocat Général qui, eux, font la part belle aux considérations de type consensualiste : voir LASSER M., *Judicial Deliberations. A Comparative Analysis of Judicial Transparency and Legitimacy*, New York, Oxford University Press, 2004.

61 DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier, 1981 [1835-1840], tome 1, p. 362-371 ; RAYNAUD P., *Le juge et le philosophe. Essais sur le nouvel âge du droit*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 184-199. Dans le cas de l'avortement, par exemple, Philippe Raynaud suggère que la reconnaissance par la Cour suprême des États-Unis d'un droit à l'interruption volontaire de grossesse en 1973 (décision *Roe v. Wade*) n'a pas peu contribué à la persistance, voire à l'intensification des controverses à ce propos. Selon lui, l'élévation des enjeux qu'elle implique aurait eu pour conséquence d'accroître les résistances des opposants, tandis qu'en France le recours à la voie législative pour dépénaliser la pratique en question uniquement sur la base d'une comparaison entre les avantages et les coûts du maintien de la répression aurait produit l'effet inverse et permis de désactiver le conflit initial (*ibid.*, p. 194-196).

62 HOCHMANN T., *Le négationnisme face aux limites de la liberté d'expression. Étude de droit comparé*, Paris, Pedone, 2013, p. 422. Voir aussi, plus généralement, GIRARD C., « Le droit et la haine. Liberté d'expression et "discours de haine" en démocratie », *Raison publique*, 22 avril 2014 [<http://www.raison-publique.fr/article694.html>].

63 D'IRIBARNE P., *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil, 1999 (la première expression citée figure p. 257).

64 TODD E., *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, 1994 (les expressions citées figurent p. 113, 104, 13 et 105).

65 BIRNBAUM P., « Défense de l'État "fort" : réflexions sur la place du religieux en France et aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, p. 559-578 ; TOURKOCHORITI I.,

- Le caractère belliqueux de la variante nationale du féminisme, qui contraste avec la « singularité française » que constituerait le « doux commerce entre les sexes » hérité des salons d'Ancien Régime⁶⁶;
 - Un modèle éducatif privilégiant l'induction et l'expérimentation plutôt que la mémorisation et la transmission d'un héritage, ouvert à la différenciation des modes d'enseignement et rejetant dans son principe la coupure entre l'école et le reste du monde social activement promue ou tacitement admise en France⁶⁷;
 - Un urbanisme faisant primer la régularité géométrique du découpage sur la préservation des liens et des équilibres existants, afin de maximiser la rapidité et la fluidité de la circulation⁶⁸;
 - Une presse très largement dépendante des revenus de la publicité et relativement homogène sur le plan idéologique⁶⁹.
- Etc.

Aussi brillants et suggestifs soient-ils souvent, ces travaux, qui s'attachent avant tout à décrire les formes prises par le déploiement de la spécificité américaine, versent parfois dans un déterminisme culturaliste, selon lequel, en définitive, « tout ce qui se passe aux États-Unis s'expliquerait par l'Amérique⁷⁰ ». Dans cette perspective, la totalité ainsi désignée serait intégralement « présente dans chacune de ses parties, dans chaque fait et dans chaque événement », faits et événements qui « en exprime[raient] toujours l'essence⁷¹ ».

C'est précisément afin de ne pas succomber à cette tentation essentialiste que d'autres études relevant de la « sociologie culturelle comparée » telle que réélaborée par Michèle Lamont et Laurent Thévenot se sont fixé pour objectif de repérer les contours des « répertoires culturels nationaux⁷² » où s'alimentent les opérations d'évaluation et de délimitation des frontières symboliques effectuées par les agents, agents auxquels est ainsi reconnue une certaine marge de manœuvre. Ces études, pour la plupart, n'en soulignent pas moins la puissance d'une idéologie diffuse faisant du

« The Burka Ban: Divergent Approaches to Freedom of Religion in France and in the U.S. », *William & Mary Bill of Rights Journal*, vol. 20, n° 3, 2012, p. 791-852.

66 OZOUF M., *Les mots des femmes. Essai sur une singularité française*, Paris, Gallimard, 1995. Pour une analyse critique de cette opposition, voir FASSIN É., *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2009.

67 MEURET D., *Gouverner l'école. Une comparaison France/États-Unis*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

68 HALBWACHS M., « Chicago, expérience ethnique », *Annales d'histoire économique et sociale*, tome IV, Paris, Armand Colin, 1932, réédité dans HALBWACHS M., *Écrits d'Amérique* (éd. C. TOPALOV), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2012, p. 14.

69 BENSON R., *Shaping Immigration News. A French-American Comparison*, New York, Cambridge University Press, 2013.

70 FASSIN É., « *Political correctness* en version originale et en version française : un malentendu révélateur », *Vingtième siècle*, n° 43, juillet-septembre 1994, p. 42.

71 *Ibid.*

72 LAMONT M. et THÉVENOT L., « Toward a Renewed Comparative Cultural Sociology », in M. LAMONT et L. THÉVENOT (dir.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology. Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 8 (souligné par nous).

marché la matrice des jugements de valeur portés sur les personnes dans le contexte américain, tandis qu'en France une grammaire « civique » d'orientation solidariste demeurerait globalement prédominante. Au-delà de cette seule dichotomie, les travaux en question mettent en évidence la moindre importance du capital culturel en tant que vecteur de distinction et condition d'entrée dans l'élite aux États-Unis, qui tient pour partie à l'absence de consensus quant à sa définition même⁷³; la propension des Américains ayant connu une mobilité sociale ascendante à nier ou minimiser la tension éprouvée du fait de l'écart entre milieu d'origine et milieu de destination, propension qui découle de la valorisation de cette mobilité en tant qu'élément constitutif de l'idéologie nationale et s'oppose à la tendance majoritaire chez leurs homologues français, dont la conscience de classe est plus forte et plus douloureuse⁷⁴; ou encore les différences entre les critères d'identification des groupes érigés en figures de l'altérité maximale (« racial » aux États-Unis – dans le cas des Noirs; religieux ou ethno-culturel en France – dans le cas des musulmans originaires des anciennes colonies d'Afrique du Nord⁷⁵). Sont aussi soulignées la plus grande perméabilité de l'évaluation des œuvres d'art à des considérations hétéronomes relevant de la morale publique aux États-Unis⁷⁶; les dispositions des artistes et comédiens américains à considérer l'État comme une menace potentielle pour leur autonomie – alors que leurs collègues français y verraient plutôt une instance protectrice⁷⁷; ou encore les difficultés soulevées par l'évaluation monétaire des dommages causés à l'environnement par les marées noires et l'ampleur des réticences suscitées par le principe même d'une compensation financière versée aux victimes (nettement plus prononcées en France qu'aux États-Unis⁷⁸). Ont enfin été examinés les effets de ces répertoires culturels plus ou moins institutionnalisés sur le cadrage médiatique des problèmes publics⁷⁹ et, plus généralement, sur leur construction politico-juridique. Le cas du harcèlement sexuel en offre une illustration frappante : défini aux États-Unis comme une forme de discrimination dans l'emploi à

73 LAMONT M., *La morale et l'argent. Les valeurs des cadres en France et aux États-Unis*, Paris, Métailié, 1995.

74 NAUDET J., *Entrer dans l'élite. Parcours de réussite en France, aux États-Unis et en Inde*, Paris, Presses universitaires de France, 2012. Voir aussi, en sens contraire, SEEMAN M., « Some Real and Imaginary Consequences of Social Mobility: A French-American Comparison », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 4, 1977, p. 757-782.

75 LAMONT M., *La dignité des travailleurs. Exclusion, race, classe et immigration en France et aux États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

76 HEINICH N., *Guerre culturelle et art contemporain. Une comparaison franco-américaine*, Paris, Hermann, 2010.

77 ROUSSEL V. (dir.), *Les artistes et la politique. Terrains franco-américains*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 2010; LECHAUX B., *Scènes et répertoires des engagements des mondes du théâtre. Une comparaison New York-Paris*, thèse de science politique, Université de Rennes 1/Institut d'études politiques de Rennes, 2011.

78 FOURCADE M., « Cents and Sensibility: Economic Valuation and the Nature of "Nature" », *American Journal of Sociology*, vol. 116, n° 6, 2011, p. 1721-1777.

79 BENSON R. et SAGUY A., « Constructing Social Problems in an Age of Globalization: A French-American Comparison », *American Sociological Review*, vol. 70, n° 2, 2005, p. 233-259.

raison du sexe, il apparaît en France comme un abus de pouvoir portant atteinte à la dignité de la personne⁸⁰.

Moins nombreuses sont les approches qui, rompant plus radicalement avec un culturalisme affaibli par sa dimension circulaire et quasi tautologique, assument leur ambition explicative et envisagent les divergences observées entre les politiques menées aux États-Unis et en France comme une variable dépendante, le plus souvent dans le cadre d'une comparaison tri- ou quadrilatérale non circonscrite au seul binôme franco-américain. Dans cette perspective, par exemple, le rejet (l'acceptation) des signes religieux dans la sphère publique pourra être attribué à l'héritage (l'absence) d'un Ancien Régime caractérisé par l'imbrication du pouvoir monarchique et de l'Église catholique, facteur qui, en France, aurait symétriquement favorisé la fusion du républicanisme et de l'anticléricisme et l'essor d'une idéologie laïque d'orientation conquérante et non simplement protectrice⁸¹. Sera aussi souligné le lien entre l'étendue des réformes néo-libérales et la dimension universaliste – ou, au contraire ostensiblement redistributive et involontairement stigmatisante – de l'État-providence par elles pris pour cible. En effet, en France, ce dernier apparaît d'autant moins vulnérable à des attaques électoralement rentables que les bénéfiques qu'il dispense, loin d'être réservés aux plus démunis (comme c'est le cas outre-Atlantique), opèrent d'abord à l'avantage des classes moyennes qui en assurent le financement⁸². D'autres études du même type s'attachent à démêler l'écheveau des déterminants des politiques publiques, dans des domaines qui vont de l'énergie nucléaire⁸³ à la lutte contre les discriminations raciales⁸⁴. On notera cependant que la perspective causaliste qui est la leur n'est adoptée pratiquement que par des auteurs formés dans les universités américaines.

Enfin, il n'est guère surprenant que de nombreux travaux, de part et d'autre de l'Atlantique, reflètent l'influence persistante d'une figure aujourd'hui canonique au point d'apparaître comme « le sociologue comparatiste [...] par excellence⁸⁵ » : Alexis de Tocqueville.

80 SAGUY A., *What is Sexual Harassment? From Capitol Hill to the Sorbonne*, Berkeley, University of California Press, 2003 ; « Les conceptions juridiques du harcèlement sexuel en France et aux États-Unis : avant et après l'affaire DSK », *Travail, genre et sociétés*, n° 28, 2012, p. 89-106.

81 KURU A., *Secularism and State Policies toward Religion. The United States, France, and Turkey*, New York, Cambridge University Press, 2009. Sur ce point, voir néanmoins WHITMAN J., « Separating Church and State: The Atlantic Divide », *Historical Reflections*, vol. 34, n° 3, 2008, p. 86-104.

82 PRASAD M., *The Politics of Free Markets. The Rise of Neoliberal Economic Policies in Britain, France, Germany, and the United States*, Chicago, University of Chicago Press, 2005. Voir aussi, plus généralement, ESPING-ANDERSEN G., *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1999 [1990]. Sur les conséquences politiques de la corrélation entre race et classe et de la surreprésentation des Noirs parmi les plus défavorisés aux États-Unis, voir ALESINA A. et GLASER E., *Combattre les inégalités et la pauvreté. Les États-Unis face à l'Europe*, Paris, Flammarion, 2006 [2004].

83 JASPER J. M., *Nuclear Politics. Energy and the State in the United States, Sweden, and France*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

84 LIEBERMAN R., *Shaping Race Policy. The United States in Comparative Perspective*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

85 ARON R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 224.

L'œuvre de ce dernier, on le sait, a connu d'importants prolongements aux États-Unis, concernant notamment l'essor de l'individualisme et la dissolution du lien social⁸⁶, ce qui a valu à l'auteur d'être présenté comme « le saint patron du mouvement communautaire américain⁸⁷ ». Cependant, dans le sillage de sa relecture par Raymond Aron⁸⁸ – qui a ouvert la voie à bien d'autres⁸⁹ –, des analyses néo-tocquevilliennes se sont également développées en France, avec pour point commun de « [voir] dans l'Amérique plus que l'Amérique⁹⁰ ». Dans cette perspective, qui correspond à ce que l'historien américain Daniel Rodgers a appelé « l'usage prophétique de Tocqueville⁹¹ », les États-Unis constitueraient d'abord « un miroir grossissant⁹² », un laboratoire de la modernité démocratique où apparaîtraient, sous une forme amplifiée, des dynamiques encore embryonnaires de l'autre côté de l'Atlantique, offrant ainsi une préfiguration idéal-typique de l'avenir potentiel. Les vertus heuristiques du détour comparatif résideraient alors pour partie dans le surcroît d'intelligibilité indirectement produit quant à l'état et l'évolution de la société française, au sujet de laquelle l'étude de l'expérience américaine permettrait *in fine* de formuler divers enseignements pratiques⁹³.

86 BELLAH R., MADSEN R., SULLIVAN W., SWIDLER A. et TIPTON S., *Habits of the Heart. Individualism and Commitment in American Life*. Berkeley, University of California Press, 1996 [1985]; FORSÉ M., « Un individualisme raisonnable de part et d'autre de l'Atlantique », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 32, n° 2, 2011, p. 159-187.

87 PUTNAM R., *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000, p. 24.

88 ARON R., « Tocqueville retrouvé », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 1, n° 1, 1979, p. 8-23.

89 MÉLONIO F., *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993; ANTOINE A., *L'impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003; JAUME L., *Tocqueville : les sources aristocratiques de la liberté. Biographie intellectuelle*, Paris, Fayard, 2008; ELSTER J., *Alexis de Tocqueville. The First Social Scientist*, New York, Cambridge University Press, 2009.

90 « J'avoue que dans l'Amérique j'ai vu plus que l'Amérique; j'y ai cherché une image de la démocratie elle-même, de ses penchants, de son caractère, de ses préjugés, de ses passions. » (DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, op. cit., tome 1, p. 69). La « démocratie renvoie ici moins à « un état social réel » qu'à « la perception égalitaire du rapport social [...] par les acteurs de ce rapport » (FURET F., « Préface. Le système conceptuel de la "Démocratie en Amérique" », *ibid.*, p. 31). Sur les observateurs français des États-Unis autres que Tocqueville, voir CRAIUTU A. et ISAAC J. (dir.), *America through European Eyes. British and French Reflections on the New World from the Eighteenth Century to the Present*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2009. Sur la constitution du paradigme tocquevillien et sa diffusion dans les différents composantes du champ académique en France, voir AUDIER S., *Tocqueville retrouvé. Genèse et enjeu du renouveau tocquevillien français*, Paris, Vrin, 2004; LE STRAT C. et PELLETIER W., *La canonisation libérale de Tocqueville*, Paris, Syllepse, 2006.

91 Cité dans WEIL F., « Lire Tocqueville », *Transatlantica et Bulletin du CENA-EHESS*, n° 7, mars 2002, p. 3 [<http://etudes.americaines.free.fr/TRANSATLANTICA/1/tocqueville.pdf> 2002].

92 KIRSZBAUM T., *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 71.

93 COHEN-TANUGI L., *Le droit sans l'État*, op. cit.; DONZELOT J., *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003; KIRSZBAUM T., *Rénovation urbaine*, op. cit. On notera sans surprise que les travaux américains qui, en sens inverse, considèrent le cas français comme une source d'inspiration pour la réflexion et l'action publique sont plus rares. À cet égard, voir cependant FRASE R., « Comparative Criminal Justice as a Guide to American Law Reform: How Do the French Do It, How Can We Find Out, and Why Should We Care? », *California Law Review*, vol. 78, n° 3, 1990, p. 539-681; BERGMANN B., *Saving our Children from*

Toutefois, l'héritage de Tocqueville demeure perceptible bien au-delà de cette dimension ultimement autocentrée de la comparaison avec les États-Unis. À partir du socle commun institué par le fait révolutionnaire (qu'il ait été ou non concomitant de la formation de l'État-nation⁹⁴) et l'avènement d'une idéologie érigeant la liberté, l'égalité des droits et la souveraineté populaire en éléments constitutifs d'un modèle politique à vocation universelle⁹⁵, nombre d'études d'orientation principalement historique ont entrepris de retracer les processus de différenciation ultérieurs initialement explorés dans *De la démocratie en Amérique*. Dans le sillage de l'ouvrage précurseur d'Hannah Arendt⁹⁶, ont ainsi été examinés les déterminants structurels de l'écart manifeste entre le caractère consensuel et la stabilité du régime républicain dans l'Amérique du XIX^e siècle et les convulsions et autres « crises de légitimité » de la France post-révolutionnaire⁹⁷; les modalités d'articulation entre traditions « libérales » et « républicaines » dans les deux pays⁹⁸; les variantes – à dominante « individualiste » ou « collectiviste » – du nationalisme « civique » qu'illustreraient (respectivement) les cas américain et français⁹⁹; ou encore les « figure[s] de l'égalité », que celle-ci soit conçue comme relevant de la sphère sociale (aux États-Unis) ou plus spécifiquement liée à « une idéalisation de la politique¹⁰⁰ » (en France). En outre, d'importants travaux ont été consacrés aux transformations de la culture matérielle induites par les deux révolutions¹⁰¹ ainsi qu'à l'institutionnalisation d'appareils bureaucratiques plus ou moins autonomes et plus ou moins soudés par la « valeur intégrative » que constituerait la défense de l'intérêt général en tant que fondement d'une éthique professionnelle¹⁰². D'autres

Poverty. What the United States Can Learn from France, New York, Russell Sage Foundation, 1996; SUK J. C., « Are Gender Stereotypes Bad for Women? Rethinking Antidiscrimination Law and Work-Family Conflict », *Columbia Law Review*, vol. 110, n° 1, 2010, p. 1-69.

94 NORA P., « America and the French Intellectuals », *Daedalus*, n° 107, 1978, p. 334.

95 BOURDIEU P., « Deux impérialismes de l'universel », in C. FAURÉ et T. BISHOP (dir.), *L'Amérique des Français*, op. cit., p. 149-155; RAYNAUD P., *Trois révolutions de la liberté. Angleterre, Amérique, France*, Paris, Presses universitaires de France, 2009. Voir aussi BOZARSLAN H. et DEMELEMESTRE G., *Qu'est-ce qu'une révolution? Amérique, France, monde arabe, 1763-2015*, Paris, Éditions du Cerf, 2016.

96 ARENDT H., *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1985 [1963].

97 HIGONNET P., *Sister Republics. The Origins of French and American Republicanism*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1988.

98 HULLIUNG M., *Citizens and Citoyens. Republicans and Liberals in America and France*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2002.

99 GREENFELD L., *Nationalism. Five Roads to Modernity*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993.

100 ROSANVALLON P., *La société des égaux*, Paris, Seuil, 2011 (les expressions citées se trouvent p. 55 et 106).

101 AUSLANDER L., *Des Révolutions culturelles. La politique du quotidien en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France, XVIII^e-XIX^e siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2011 [2009].

102 DREYFUS F., *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000 (l'expression citée figure p. 221). Comme l'auteure le souligne, « alors que les hauts postes administratifs sont majoritairement investis outre-Atlantique par des personnes étrangères à la fonction publique, en France le système fonctionne en circuit fermé au seul bénéfice des fonctionnaires qui peuvent tirer profit de leurs engagements partisans pour accéder aux emplois supérieurs » (*ibid.*, p. 235).

études ont pris pour objet les modes d'identification de l'élite et de légitimation des inégalités sociales via la référence au « mérite » des individus, plus ou moins étroitement associée à une conception de l'intelligence comme attribut unidimensionnel, biologiquement déterminé, héréditaire et scientifiquement mesurable¹⁰³. D'autres encore ont mis l'accent sur la relation – conjonctive ou disjonctive – entre communauté et citoyenneté que présupposeraient les politiques urbaines menées de part et d'autre de l'Atlantique à partir de la seconde moitié du XX^e siècle (axées sur un « objectif d'homogénéisation du territoire » en France, de « remise des gens en mouvement » aux États-Unis¹⁰⁴). À cela s'ajoutent un grand nombre de publications sur le fait associatif¹⁰⁵ ainsi que sur la place de la religion dans la vie publique¹⁰⁶, thèmes tocquevilliens par excellence.

Enfin, si Tocqueville apparaît comme une référence incontournable dans l'histoire des comparaisons franco-américaines, les travaux portant sur son héritage au-delà de cette seule dimension comparative se sont multipliés des deux côtés de l'Atlantique. Ont ainsi fait l'objet d'appréciations contradictoires non seulement l'acuité et la fécondité de sa lecture des États-Unis comme société singulière¹⁰⁷, mais aussi les usages politiques de son œuvre au-delà du champ universitaire¹⁰⁸. En effet, aux États-Unis, l'auteur en ques-

103 CARSON J., *The Measure of Merit. Talents, Intelligence, and Inequality in the French and American Republics, 1750-1940*, Princeton, Princeton University Press, 2007. L'auteur montre notamment que, durant la période considérée, l'usage de cet attribut naturalisé comme critère de sélection était bien plus répandu aux États-Unis qu'en France. Sur les origines françaises des instruments de mesure des capacités intellectuelles importés et plus largement diffusés aux États-Unis, voir néanmoins ZENDERLAND L., *Measuring Minds. Henry Herbert Goddard and the Origins of American Intelligence Testing*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

104 DONZELOT J., *Faire société, op. cit.* (les expressions citées figurent p. 51 et 103). Sur les « mécanismes de la marginalisation urbaine » dans les deux pays, voir néanmoins WACQUANT L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris, La Découverte, 2007 (l'expression citée figure p. 145).

105 ARCHAMBAULT É., « Les institutions sans but lucratif hier et aujourd'hui : comparaison France-États-Unis », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 32, n° 2, 2011, p. 81-98; BARTHÉLÉMY M., « Renouveau associatif et démocratie : regards croisés sur la France et les États-Unis », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 32, n° 2, 2011, p. 99-122; JAUME L., « Associations et légitimité politique : une logique tocquevillienne », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 32, n° 2, 2011, p. 67-79.

106 GUNN J., « Under God but not the Scarf: The Founding Myths of Religious Freedom in the United States and Laïcité in France », *Journal of Church and State*, vol. 46, n° 1, 2004, p. 7-24; LACORNE D., *De la religion en Amérique. Essai d'histoire politique*, Paris, Gallimard, 2007.

107 Voir, par exemple, SMITH R. M. « Beyond Tocqueville, Myrdal and Hartz: The Multiple Traditions in America », *American Political Science Review*, vol. 87, n° 3, 1993, p. 549-566; STEVENS J., « Beyond Tocqueville, Please! », *American Political Science Review*, vol. 89, n° 4, 1995, p. 987-995.

108 Voir SKOCPOL T., « What Tocqueville Missed: Government Made All That « Volunteerism » Possible », *Slate*, 15 novembre 1996; SIMONET M. « L'État et le bénévolat en France et aux États-Unis : la double erreur de Tocqueville », GUILLEMARD A.-M. (dir.) *Où va la protection sociale?*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 341-354; *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit?*, Paris, La Dispute, 2010, p. 83-97; BORY A., *De la générosité en entreprise. Mécénat et bénévolat des salariés dans les grandes entreprises en France et aux États-Unis*, thèse de sociologie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2008 : [<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00348309>]. ELIASOPH N., *The Politics of Volunteering*, Wiley, 2013.

tion est souvent évoqué, y compris au sommet de l'État¹⁰⁹, comme celui qui aurait su saisir l'essence même de l'Amérique. Parce que l'on ne se couronne pas soi-même, Tocqueville, en tant qu'« aristocrate et français », n'était-il pas « doublement désigné pour remplir cette fonction » de légitimation de la démocratie américaine¹¹⁰? À l'usage français de la comparaison tocquevillienne – l'Amérique comme prophétie, comme « rhétorique¹¹¹ » ou comme « arme¹¹² » – répond alors outre-Atlantique un usage tout aussi autocentré : celui de Tocqueville comme pièce maîtresse de la construction d'un récit identitaire qui s'apparente à un mythe national.

OBJETS ET RÉSULTATS DE LA COMPARAISON

Si l'on considère à présent le sous-ensemble des objets de comparaison franco-états-unienne non ou relativement peu défrichés par Tocqueville et ses continuateurs, les thématiques connexes que sont l'immigration et les discriminations ethno-raciales occupent une place de choix, qui justifie qu'on s'y attarde.

Pays d'immigration¹¹³ et terres d'accueil pour un grand nombre d'exilés et de réfugiés¹¹⁴, les États-Unis et la France présentent néanmoins des profils contrastés à bien des égards. C'est le cas notamment pour ce qui est du rôle des flux migratoires dans la formation de la nation elle-même – particulièrement déterminant dans le cas américain – et, plus encore, du statut de l'immigration dans les représentations de l'identité nationale et la production historiographique (marginalisée et étroitement associée à un héritage colonial partiellement refoulé en France, elle apparaît aux États-Unis comme un véritable mythe fondateur¹¹⁵). C'est le cas aussi concernant l'interprétation et la construction politico-administrative du phénomène migratoire : vu aux États-Unis comme le produit d'un acte volontaire d'individus contribuant au peuplement du pays et d'abord envisagés comme autant de candidats potentiels à la naturalisation, il apparaît en France comme le résultat du recrutement contractualisé d'une collectivité de travailleurs en fonction

109 DREYSCHER S., « L'Amérique vue par les Tocquevilliens », *Raisons politiques*, n° 1, 2001, p. 63-64.

110 BOURDIEU P., « Deux impérialismes de l'universel », chap. cité, p. 152 (italiques dans le texte).

111 MATHY J.-P., *Extrême Occident. French Intellectuals and America*, Chicago, University of Chicago Press, 1993, p. 1-17.

112 FASSIN É., « Good Cop, Bad Cop. Modèle et contre-modèle américains dans le discours libéral français depuis les années 1980 », *Raisons politiques*, n° 1, 2001, p. 77.

113 HOROWITZ D. et NOIRIEL G. (dir.), *Immigrants in Two Democracies. French and American Experience*, New York, New York University Press, 1992.

114 JEANPIERRE L., *Étude sur une situation d'exil. Intellectuels français réfugiés aux États-Unis pendant la Deuxième Guerre mondiale*, thèse de sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2004.

115 NOIRIEL G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2006 [1988]; GREEN N., « A French Ellis Island? Museums, Memory, and History in France and the United States », *History Workshop Journal*, vol. 63, n° 1, 2007, p. 239-253. Le titre même du beau livre de Gérard Noiriel fait évidemment référence au « melting-pot » américain.

des besoins de main-d'œuvre du patronat local, conformément à un modèle d'immigration « moderne » appelé à prévaloir à l'échelle européenne après 1945¹¹⁶. Le contraste est également frappant quant aux modalités d'enregistrement du fait migratoire dans le recensement, selon que l'accent soit mis sur la nationalité au sens juridique (ou la naturalisation) – dans le cas français – ou sur une origine nationale progressivement conçue comme relevant de l'ethnicité – dans le cas américain¹¹⁷; quant à la perception de l'immigration comme enjeu électoral par les responsables des principaux partis, enclins, en France, à anticiper ou exploiter l'hostilité à son égard, aux États-Unis, à entreprendre plutôt de rallier les suffrages des immigrés¹¹⁸; ou encore, quant au degré de décentralisation de l'action gouvernementale dans le domaine considéré¹¹⁹. À cela s'ajoutent enfin d'autres différences notables concernant les catégories – ethniques ou religieuses – prioritairement mobilisées pour décrire les immigrés et leurs descendants (ou une fraction d'entre eux¹²⁰), les caractéristiques divergentes de ceux d'origine italienne (bien plus portés à l'exogamie en France qu'aux États-Unis¹²¹), ou le profil de la population musulmane (majoritairement défavorisée et largement issue de l'immigration originaire de l'ancien Empire colonial en France, solidement ancrée dans les classes moyennes et supérieures et comprenant une proportion plus élevée de convertis aux États-Unis¹²²).

Au-delà de la dimension migratoire proprement dite – et nonobstant les mises en garde contre les problématisations décontextualisantes qui tendraient pour acquise la mondialisation de la « race¹²³ » alors même que celle-ci ne serait originellement qu'une « transfiguration[s] conceptualisée[s] [...] des justifications primaires de la domination des Blancs sur les Noirs »

116 NOIRIEL G., *Le creuset français, op. cit.*; COLLOMP C., « Regard sur les politiques de l'immigration. Le marché du travail en France et aux États-Unis (1880-1930) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 51, n° 5, 1996, p. 1107-1135.

117 SCHOR P. et SPIRE A., « Les statistiques de la population comme construction de la nation », in R. KASTORYANO (dir.), *Les Codes de la différence, op. cit.*, p. 91-121.

118 SCHAIN M., *The Politics of Immigration in France, Britain, and the United States. A Comparative Study*, New York, Palgrave Macmillan, 2008. Ce contraste est d'autant plus remarquable que les données sur l'opinion publique à l'égard de l'immigration dans les deux pays sont assez similaires : voir FETZER J., *Public Attitudes toward Immigration in the United States, France, and Germany*, New York, Cambridge University Press, 2000.

119 BODY-GENDROT S. et SCHAIN M., « National and Local Politics and the Development of Immigration Policy in the United States and France: A Comparative Analysis », in D. HOROWITZ et G. NOIRIEL (dir.), *Immigrants in Two Democracies, op. cit.*, p. 411-438.

120 GREEN N., « Religion et ethnicité : de la comparaison spatiale et temporelle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 57, n° 1, 2002, p. 127-144.

121 RAINHORN J., *Paris, New York. Des migrants italiens (années 1880-années 1930)*, Paris, CNRS Éditions, 2005. Voir aussi SCHNAPPER D., « Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis », *Annales ESC*, vol. 29, n° 5, 1974, p. 1141-1160.

122 CESARI J., « The Muslim Presence in France and the United States: Its Consequences for Secularism », *French Politics, Culture, and Society*, vol. 25, n° 2, 2007, p. 34-45. Sur la construction de l'islam comme objet d'expertise dans les deux pays, voir aussi MARZOUKI N., *L'islam introuvable. La construction de l'objet islam par les sciences sociales et l'expertise publique aux États-Unis et en France*, thèse de science politique, Paris, Sciences Po, 2008.

123 WINANT H., *The New Politics of Race. Globalism, Difference, Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2004.

propre à la configuration états-unienne¹²⁴, la « question raciale » en France a récemment fait l'objet de réflexions philosophiques¹²⁵, historiques¹²⁶ et sociologiques¹²⁷. Toutes se réfèrent au cas états-unien, quand elles ne manifestent pas une ambition explicitement comparative¹²⁸. Du reste, une proportion croissante d'entre elles émane d'auteurs américains ou installés outre-Atlantique¹²⁹, particulièrement attentifs à déceler en France les prémices de l'émergence ou de la consolidation d'une dichotomie raciale similaire – sinon identique – à la « ligne de couleur » observée aux États-Unis et ouvrant la voie à la constitution d'une identité et d'un mouvement « noirs¹³⁰ ». Plus généralement, tout en tenant compte des effets contrastés de la délégitimation du racisme sur le statut de la race comme catégorie descriptive – disqualification intégrale en France, simple réaménagement sémantique aux États-Unis¹³¹ –, de nombreux travaux ont entrepris de comparer les deux trajectoires nationales quant à la genèse, l'institutionnalisation et les tentatives d'éradication des discriminations fondées sur cette « fiction collective¹³² » aux conséquences on ne peut plus réelles. Les études en question portent notamment sur l'héritage plus ou moins pesant de l'esclavage et sa position plus ou moins périphérique dans la mémoire collective¹³³, sur les représentations du métissage manifestes dans les écrits des tenants du racisme pseudo-scientifique à l'époque où ce dernier avait libre cours – ferment d'une catastrophe à empêcher coûte que coûte (aux États-Unis) ou modalité de l'action civilisatrice et vecteur d'assimila-

124 BOURDIEU P. et WACQUANT L., « Sur les ruses de la raison impérialiste », art. cité, p. 113. Sur les sources françaises de certains discours racialisants formulés aux ou sur les États-Unis – de Gustave Le Bon, dont Theodore Roosevelt était un fervent admirateur, à André Siegfried –, voir néanmoins ROGER P., *L'Ennemi américain*, op. cit., p. 239-241, 270-286.

125 BESSONE M., *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris, Vrin, 2013.

126 NDIAYE P., *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008.

127 FASSIN D. et FASSIN É., *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006 ; SIMON P., « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, 2008, p. 153-162.

128 COHEN J., DIAMOND A. et VERVAECKE P. (dir.), *L'Atlantique multiracial. Discours, politiques, dénis*, Paris, Karthala, 2012.

129 CHAPMAN H. et FRADER L. (dir.), *Race in France. Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Difference*, New York, Berghahn, 2004.

130 GUEYE A., « Breaking the Silence: The Emergence of a Black Collective Voice in France », *Du Bois Review*, vol. 7, n° 1, 2010, p. 81-102 ; KEATON T. D., DEANAN SHARPLEY-WHITING T. et STOVALL T. (dir.), *Black France/France Noire. The History and Politics of Blackness*, Durham, Duke University Press, 2012. Voir aussi l'ouvrage précurseur de l'historien William B. COHEN, *Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs, 1530-1880*, Paris, Gallimard, 1981.

131 BESSONE M. et SABBAGH D., « Les discriminations raciales : un objet philosophique », in M. BESSONE et D. SABBAGH (dir.), *Race, racisme, discriminations. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, coll. « L'Avocat du diable », 2015, p. 5-8.

132 WACQUANT L., « For an Analytic of Racial Domination », *Political Power and Social Theory*, n° 11, 1997, p. 222.

133 FREDRICKSON G., « Diverse Republics: French and American Responses to Racial Pluralism », *Daedalus*, vol. 134, n° 1, 2005, p. 88-101 ; GROSS A., « All Born to Freedom? Comparing the Law and Politics of Race and the Memory of Slavery in the U.S. and France Today », *Southern California Interdisciplinary Law Journal*, n° 21, 2011-2012, p. 523-560.

tion progressive des dominés aux dominants (en France¹³⁴) –, ainsi que sur les usages administratifs éventuels des classifications ethno-raciales¹³⁵. D'autres auteurs ont pris pour objet le niveau de ségrégation ethno-raciale des espaces urbains (plus élevé aux États-Unis, et supérieur dans les deux pays à la ségrégation résidentielle des ménages par classe de revenus¹³⁶); les déterminants institutionnels de l'élargissement plus ou moins précoce de la définition juridique du concept de discrimination (la plus grande fragmentation verticale et horizontale de l'appareil d'État dans le cas américain ayant joué un rôle favorable à cet égard¹³⁷); ou encore la subordination (en France) ou l'autonomie (aux États-Unis) de la prohibition des discriminations raciales dans l'emploi par rapport à une norme protégeant les individus contre l'ensemble des traitements arbitraires qui leur seraient préjudiciables (laquelle n'existe que de ce côté de l'Atlantique¹³⁸). Ont enfin été décrites les modalités d'articulation entre le droit antidiscriminatoire et l'avènement d'un discours de célébration de la « diversité », que le second apparaisse comme une rationalisation rétrospective principalement destinée à légitimer les prescriptions dérivées du premier et déjà largement opératoires (aux États-Unis) ou bien, au contraire, comme l'un des vecteurs de leur dilution, voire de leur contournement (en France¹³⁹).

Une fraction de ces travaux, il faut le souligner, aboutit à des résultats inattendus, voire assez nettement contre-intuitifs au regard de certaines des dichotomies culturalistes évoquées plus haut. Ainsi, on a pu montrer que la France, en 1945, avec l'aval du général de Gaulle, a failli adopter une politique d'immigration similaire aux quotas par origine nationale mis en place aux États-Unis dans les années vingt, avec le même objectif d'exclure les membres des groupes ethno-raciaux tenus pour inassimilables, la réforme envisagée n'ayant finalement été enterrée que grâce à l'opposition résolue d'une poignée de membres du Conseil d'État¹⁴⁰. On sait aussi que, en Nouvelle-Calédonie, la population kanak a longtemps été reléguée dans des écoles indigènes confor-

134 FREDRICKSON G., « Mulâtres et autres méfis : les attitudes à l'égard du métissage aux États-Unis et en France depuis le XVII^e siècle », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 183, 2005, p. 111-120. Voir aussi, plus généralement, REYNAUD-PALIGOT C., *De l'identité nationale. Science, race et politique en Europe et aux États-Unis. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

135 HÉRAN F., « France - États-Unis : deux visions de la statistique des origines et des minorités ethniques », *Santé, société et solidarité*, n° 1, 2005, p. 167-189.

136 PRÉTECEILLE E., « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, 2011, p. 489-519.

137 DOBBIN F., « Do the Social Sciences Shape Corporate Antidiscrimination Practice? The United States and France », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 23, n° 3, 2002, p. 829-863; LIEBERMAN R., *Shaping Race Policy*, *op. cit.*

138 SUK J. C., « Discrimination at Will: Job Security Protections and Equal Employment in Conflict », *Stanford Law Review*, vol. 60, n° 1, 2007, p. 73-113.

139 DOYTCHÉVA M., « Usages français de la notion de diversité : permanence et actualité d'un débat », *Sociologie*, vol. 4, n° 1, 2010, p. 423-438; BERENI L. et CHAPPE V.-A., « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique », *Politix*, n° 94, 2011, p. 7-34.

140 WEIL P., « Races at the Gate. Racial Distinctions in Immigration Policy: A Comparison between France and the United States », in FAHRMEIR A., FARON O. et WEIL P. (dir.), *From Europe to North America. Migration Control in the Nineteenth Century*, New York, Berghahn, 2003, p. 368-402.

mément à un schéma ségrégationniste, tandis qu'à Hawaï les autochtones ont été inclus dans un système scolaire indifférencié et investi d'une mission assimilatrice¹⁴¹. On sait encore que l'hostilité majoritaire de l'opinion publique américaine envers l'accueil des réfugiés indochinois a conduit le gouvernement fédéral à centraliser l'administration de l'assistance à eux destinée plutôt que de s'en remettre à des autorités locales plus vulnérables aux pressions xénophobes, alors qu'en France, à l'inverse, le soutien de la population a permis à l'État de déléguer largement cette fonction d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants à des associations disséminées sur l'ensemble du territoire national¹⁴². Enfin, une partie des études en question mettent l'accent sur les convergences observées entre les politiques mises en œuvre en dépit de l'opposition entre les modèles nationaux – « républicain » ou « multiculturaliste » – censés constituer leurs cadres structurants¹⁴³. Ainsi constate-t-on dans les deux pays la résurgence d'une approche assimilationniste de l'intégration des immigrés¹⁴⁴, la marginalisation du paradigme de la discrimination indirecte dans les domaines de l'emploi¹⁴⁵ et du logement¹⁴⁶, mais aussi l'essor plus ou moins assumé d'une discrimination *positive* indirecte octroyant des avantages compensatoires à des candidats officiellement identifiés par un critère territorial lui-même officieusement choisi pour sa corrélation avec le critère ethno-racial, afin de diversifier le recrutement des établissements d'enseignement supérieur d'élite¹⁴⁷. Selon toute vraisemblance, l'exploration de ces convergences sectorielles et l'identification de leurs déterminants devraient se poursuivre dans les années qui viennent.

Enfin, depuis environ deux décennies, une proportion croissante des études comparatives centrées sur la France et les États-Unis portent sur des objets autres que ceux privilégiés par Tocqueville et ses successeurs et distincts des modes de gestion de la « diversité » – au sens le plus large du

141 SALAÛN M., *Décoloniser l'école ? Hawaï'i, Nouvelle-Calédonie. Expériences contemporaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

142 HEIN J., *States and International Migrants. The Incorporation of Indochinese Refugees in the United States and France*, New York, Westview, 1993.

143 À cet égard, si assurément « le repérage des similitudes et des différences dépend du niveau d'analyse », il n'est pas toujours vrai que « plus celui-ci est précis, plus les différences sautent aux yeux » (GREEN N., *Du sentier à la 7^e avenue. La confection et les immigrés. Paris-New York 1880-1980*, Paris, Seuil, 1998 [1997], p. 355).

144 BRUBAKER R., « The Return of Assimilation: Changing Perspectives on Immigration and its Sequels in France, Germany, and the United States », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 4, 2001, p. 531-548.

145 SUK J. C., « Procedural Path Dependence: Discrimination and the Civil/Criminal Divide », *Washington University Law Review*, vol. 85, n° 6, 2008, p. 1315-1371.

146 KIRSZBAUM T., « Un Janus aux deux visages : la diversité dans l'habitat. Réflexions sur les politiques de déségrégation résidentielle aux États-Unis et en France », *Raisons politiques*, n° 35, 2009, p. 49-65.

147 SABBAGH D., « Paris/Texas : Les voies détournées de la "diversité" dans les filières d'élite de l'enseignement supérieur aux États-Unis et en France », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23, n° 1, 2016, p. 85-112. Concernant l'enseignement secondaire, voir aussi OBERTI M., « Ségrégation, sélectivité et "diversité" dans les lycées publics de Chicago et Paris », *Notes & Documents*, Paris, Observatoire sociologique du changement, n° 2011-02 (l'auteur souligne le caractère marginal des mesures d'« ouverture sociale » adoptées en France et l'opacité des procédures mises en œuvre par rapport au référent américain).

terme – évoqués plus haut. Au risque de l'arbitraire, on voudrait ici signaler deux de ces objets relativement nouveaux qu'une consultation de la littérature existante fait apparaître de manière particulièrement nette : les politiques sociales et leurs transformations, d'une part ; le champ de la production intellectuelle et scientifique, d'autre part¹⁴⁸.

En ce qui concerne les politiques sociales, si certains travaux tendent à souligner les similitudes apparentes¹⁴⁹, la plupart entreprennent de mettre au jour les cadrages et les logiques institutionnelles contrastés qu'elles recouvrent. C'est le cas notamment quant aux réformes quasi concomitantes des systèmes d'assistance sociale subordonnant l'octroi des prestations à la participation des allocataires à des programmes destinés – de manière plus ou moins coercitive – à favoriser leur retour à l'emploi (mais aussi, en France, leur « insertion » envisagée au-delà de sa seule dimension professionnelle¹⁵⁰), ou encore quant aux formes et représentations dominantes de la pauvreté et de l'exclusion¹⁵¹. D'autres études ont mis en lumière la prédominance du secteur privé dans le système de santé américain – tant pour ce qui est des assurances que des hôpitaux –, les pouvoirs publics n'intervenant qu'à titre complémentaire, à l'inverse de la configuration française¹⁵². Concernant la santé des enfants et des

148 Il faudrait aussi s'interroger quant aux déterminants du relatif sous-investissement de certains domaines de recherche par les comparaisons franco-américaines. À quelques exceptions près (voir, par exemple, HOCQUELET M., « Les passés composés de la grande distribution : entre appropriation managériale et support aux contestations salariales chez Carrefour et Walmart », *Sociologies Pratiques*, n° 29, octobre 2014, p. 63-72), la sociologie du travail et des relations professionnelles, en particulier, fait figure de parent pauvre. Ceci peut paraître d'autant plus paradoxal que l'importance des missions et autres voyages d'étude outre-Atlantique dans la constitution de cette sous-discipline en France a été clairement établie (voir TANGUY L., « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 4, 2008, p. 729-742).

149 DAGUERRE A., « Les politiques de retour à l'emploi aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Critique internationale*, n° 31, 2006, p. 69-94.

150 BARBIER J.-C., « Comparer workfare et insertion? », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 1996, p. 7-27; OUTIN J.-L., « Minima sociaux, salaires minima et protection sociale : vers un modèle français du workfare », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 1996, p. 27-44; MOREL S., *Les logiques de la réciprocité. Les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2000; KRINSKY J., « Le Workfare : néolibéralisme et contrats de travail dans le secteur public aux États-Unis », *Notes de l'Institut Européen du salariat*, n° 8, novembre-décembre 2009 [http://www.ies-salariat.org/IMG/pdf/Notes_IES_8.pdf]; CHELLE E., *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012; PÉRIER H., « Travaillez ou mariez-vous! La régulation sexuée de la pauvreté en France et aux États-Unis », *Travail, genre et sociétés*, n° 28, 2012, p. 45-62.

151 SILVER H., « National Conceptions of the New Urban Poverty: Social Structural Change in Britain, France, and the United States », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 17, n° 3, 1993, p. 336-354; FASSIN D., « Exclusion, underclass, marginalidad: figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, vol. 37, n° 1, 1996, p. 37-75; BILLION J., « *I don't sleep at home* ». *Lien social et jeunesse sans domicile à Paris et à New York*, thèse de sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2012.

152 DUTTON P. V., *Differential Diagnoses. A Comparative History of Health Care Problems and Solutions in the United States and France*, Ithaca, Cornell University Press, 2007.

nourrissons en particulier, de manière plus inattendue, on a pu montrer l'existence d'une corrélation négative entre le degré de contrôle exercé par les associations de défense des intérêts des femmes sur la formulation des politiques publiques et le volume des prestations obtenues. Si, aux États-Unis, ce contrôle, facilité par l'inexistence initiale d'une administration fédérale habilitée à intervenir dans le domaine en question, n'a conduit qu'à l'attribution d'une aide modique, le natalisme des autorités françaises a déterminé à la fois la quasi-exclusion des femmes du processus décisionnel relatif à un problème perçu comme trop crucial pour que soit tolérée leur interférence et l'ampleur significative des ressources financières dévolues à sa résolution¹⁵³. Bien entendu, il ne s'agit là que de quelques exemples parmi d'autres¹⁵⁴.

En ce qui concerne le champ de la production intellectuelle et scientifique, des analyses plus ou moins détaillées ont été consacrées au fonctionnement contrasté du « marché des universitaires¹⁵⁵ »; aux effets dérivés de l'enclavement d'un univers académique américain aux tendances autarciques – à commencer par la virulence des controverses en son sein et l'absence de « cette figure transversale de l'intellectuel tout-terrain » omniprésente dans le débat public français¹⁵⁶; au rapport entre l'université et la statistique publique – « césure radicale » en France, « liaison organique » aux États-Unis, où l'exploitation des données collectées par les organismes officiels est le fait de chercheurs pour la plupart rattachés à un établissement universitaire¹⁵⁷; ou encore au caractère national (France) ou occidental (États-Unis) des textes canoniques qui forment la matière de l'enseignement commun pour partie dispensé dans le cadre du premier cycle des études supérieures¹⁵⁸. Situés au croisement de la sociologie de la connaissance et de la sociologie des professions, d'autres travaux ont pris pour objet la constitution et l'évolution de disciplines plus ou moins autonomes et plus ou moins caractérisées par un consensus interne quant à la définition de leur périmètre et des critères d'évaluation légitimes dans les deux pays. Parmi celles-ci figurent la sociologie elle-même – mieux dotée financièrement, plus institutionnalisée, plus homogène et d'orientation plus exclusi-

153 KLAUS A., *Every Child a Lion. The Origins of Infant Health Policy in the United States and France, 1890-1920*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.

154 Voir aussi BÉLAND D., « Does Labor Matter? Institutions, Labor Unions, and Pension Reform in France and the United States », *Journal of Public Policy*, vol. 21, n° 2, 2001, p. 153-172 (sur les réformes des systèmes de retraite); DOIDY É. et DUMONT E., « Maraîchage et accompagnement à l'insertion en France et aux États-Unis : un ré-enchantement de l'agriculture par le travail social? », *Revue française des affaires sociales*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 137-154 (sur les effets dérivés de la reconfiguration de l'activité agricole en travail social [et vice versa]).

155 MUSSELIN C., *Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

156 CUSSET F., *French Theory*, *op. cit.*, p. 43-48 (l'expression citée figure p. 46).

157 HÉRAN F., « La mobilité sociale, du passé au présent », in G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH (dir.), *Démographie, analyse et synthèse, t. VI : Population et société*, Paris, Institut national d'études démographiques, 2004, p. 389-418 (les expressions citées figurent p. 403 et 405).

158 FASSIN É., « La chaire et le canon. Les intellectuels, la politique et l'Université aux États-Unis », *Annales ESC*, vol. 48, n° 2, 1993, p. 265-301.

vement empirique (et très majoritairement quantitative) aux États-Unis¹⁵⁹; l'économie – plus tardivement gagnée par la formalisation mathématique et moins anciennement ancrée dans le cadre universitaire en France, où cette branche du savoir s'est d'abord développée en tant que composante de la formation des hauts fonctionnaires et autres administrateurs¹⁶⁰; les études littéraires – plus affectées aux États-Unis par un mouvement centripète tendant à remplacer la littérature *stricto sensu* par la « culture » ou le « discours » en tant qu'objet central et à élargir l'ensemble des matériaux analysés au-delà du corpus textuel fondateur¹⁶¹; le droit – bien plus isolé et bien moins alimenté par la philosophie et les sciences sociales en France¹⁶²; et les sciences cognitives – entravées dans le cas français par le désintérêt de la plupart des mathématiciens pour les échanges interdisciplinaires en général et l'informatique en particulier, au contraire de leurs collègues américains, conduits par leur participation organisée à l'effort de guerre à prendre une part active aux recherches sur l'intelligence artificielle après 1945¹⁶³. À cela s'ajoutent enfin diverses études consacrées aux conditions de l'intégration de l'activité scientifique dans un programme militaro-industriel¹⁶⁴; à la formation et au développement du « complexe biomédical¹⁶⁵ »; aux rapports entre ethos professionnel et engagement politique¹⁶⁶; à la genèse et aux usages différenciés de théories relevant de la philosophie politique¹⁶⁷ ou des sciences sociales¹⁶⁸; ou encore aux modes d'exposition et d'écriture dominants – visant l'explicitation et l'accessibilité maximales (aux États-Unis) ou, au contraire, tolérant ou valorisant les formulations métapho-

159 LAMONT M., « Comparing French and American Sociology », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 21, n° 1, 2000, p. 109-122.

160 FOURCADE M., *Economists and Societies. Discipline and Profession in the United States, Britain, and France, 1890s-1990s*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

161 DUELL J., « Assessing the Literary: Intellectual Boundaries in French and American Literary Studies », in M. LAMONT et L. THÉVENOT (dir.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology*, *op. cit.*, p. 94-124.

162 GARCIA-VILLEGAS M., « Champ juridique et sciences sociales en France et aux États-Unis », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 1, 2009, p. 29-62; CHAPPE V.-A., « Le droit au service de l'égalité? Comparaison des sociologies du droit de la non-discrimination française et états-unienne », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 27, 2014, p. 107-122.

163 CHAMAK B., « The Emergence of Cognitive Science in France: A Comparison with the USA », *Social Studies of Science*, vol. 29, n° 4, 1999, p. 643-684.

164 PESTRE D., « Scientists in Time of War: World War II, the Cold War, and Science in the United States and France », *French Politics, Culture, and Society*, vol. 24, n° 1, 2006, p. 27-39.

165 GAUDILLIÈRE J.-P., *La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant, 1945-1965*, Paris, La Découverte, 2002.

166 PUDAL R., « Pour une analyse comparée de l'engagement politique des intellectuels en France et aux États-Unis lors des procès de Moscou de 1936-1938 », *Sociétés contemporaines*, vol. 64, n° 4, 2006, p. 95-113; SAPIRO G., « Le débat sur la responsabilité de l'écrivain en France et aux États-Unis des années 1920 aux années 1950 », in V. ROUSSEL (dir.), *Les artistes et la politique*, *op. cit.*, p. 19-43.

167 HAUCHECORNE M., *La fabrication transnationale des idées politiques. La réception de John Rawls et des « théories de la justice » en France (1971-2011)*, thèse de science politique, Université Lille 2, 2011.

168 JAUNAIT A. et CHAUVIN S., « Représenter l'intersection : les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 1, 2012, p. 5-20.

riques, allusions, jeux de langage et autres effets de style (en France) – au sein des différentes communautés épistémiques considérées¹⁶⁹.

LA COMPOSITION DE L'OUVRAGE : QUATRE OBJETS ET TROIS APPROCHES DE LA COMPARAISON FRANCO-AMÉRICAINE

Issu d'un colloque qui s'est tenu à l'université Paris Nanterre La Défense et à Sciences Po les 17 et 18 juin 2013, le présent volume aborde successivement quatre grandes thématiques – le rapport à l'altérité, les formes et frontières de l'État, les mobilisations politiques et les transferts (largement inaboutis) de concepts, techniques, instruments et ressources entre les États-Unis et la France – à travers trois approches distinctes et partiellement opposées, d'orientation principalement *différentialiste*, *réflexive* et *transnationale*. La première, qui, on l'a vu, demeure largement prédominante dans la littérature existante, entreprend de mettre en évidence des différences culturelles et/ou structurelles entre les deux pays. La comparaison permet alors de repérer ou d'illustrer des « modèles » français et américains générateurs d'institutions, de valeurs ou de pratiques contrastées. La seconde approche, de nature critique, prend le contre-pied de la précédente : à partir d'un objet assez étroitement délimité, elle entend relativiser, complexifier, voire contester une distinction idéal-typique antérieurement établie. Là où la première approche aboutit d'abord à des conclusions sur l'objet et sur la configuration dans laquelle il s'inscrit, la seconde, de manière plus ou moins explicite, traite aussi des modes de comparaison antérieurs et de leurs limites, dans la mesure où elle met au jour des résultats contre-intuitifs et/ou paradoxaux au regard de l'opposition prédéfinie entre des modèles nationaux. Enfin, la troisième approche délaisse les controverses sur l'aptitude desdits modèles à rendre compte des données d'observation et s'intéresse moins aux différences systématiques et aux similitudes inattendues qu'aux circulations et aux transformations transatlantiques.

Intitulée « La relation à l'autre », la première section de l'ouvrage illustre cette tripartition de manière particulièrement nette. Ainsi, le texte de Nadia Marzouki sur les représentations publiques de l'islam aux États-Unis et en France au XIX^e siècle met l'accent sur les différences de cadrage : alors qu'en France l'islam est d'abord appréhendé comme fondement d'une organisation sociale – celle, tenue pour déficiente, d'une partie des peuples colonisés –, aux États-Unis c'est en tant que dogme religieux et à partir de son contenu théologique qu'il est débattu et inscrit dans une hiérarchie majo-

169 LAMONT M., « From Paris to Stanford. Une reconversion sociologique : de la sociologie française à la sociologie américaine », *Politix*, n° 3-4, 1988, p. 22-29; PUDAL R., « La difficile réception de la philosophie analytique en France », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 11, 2004, p. 69-100; OLLION É., « De la sociologie en Amérique : éléments pour une sociologie de la sociologie états-unienne contemporaine », *Sociologie*, vol. 2, n° 3, 2011, p. 277-294.

ritairement admise. La comparaison franco-américaine des politiques du logement social menée par Thomas Kirszbaum, elle, bat en brèche les représentations dominantes – y compris dans le champ scientifique – quant au statut du facteur ethnoracial dans les deux pays. Dans ce secteur, en effet, la racialisation de l'action publique est bien plus prononcée en France qu'aux États-Unis, où les normes antidiscriminatoires sont davantage suivies d'effets et circonscrivent plus étroitement l'ensemble des moyens légitimes de promotion de la mixité résidentielle. Enfin, le texte de Julie Suk révèle la place occupée par des sources françaises dans une décision unanimement considérée comme l'une des principales étapes de la jurisprudence de la Cour suprême en matière d'égalité et de non-discrimination au XIX^e siècle : « *The Slaughterhouse Cases* » (1873), premier arrêt dans lequel la Cour livre son interprétation de la Clause d'« égale protection des lois » du Quatorzième Amendement adopté au sortir de la Guerre de Sécession. Comme le montre l'auteur, c'est l'origine des plaignants qui explique en partie le recours à ce corpus français : l'histoire des personnes rencontre ici celle des institutions.

Dans la seconde section de l'ouvrage, ces trois modes de mise en relation d'éléments français et américains éclairent les formes et les frontières de l'État ainsi que leurs effets dérivés. Dans le sillage des travaux de Michèle Lamont¹⁷⁰ et d'Abigail Saguy¹⁷¹, le texte de Michael Stambolis-Ruhstorfer compare les débats relatifs au mariage et à la filiation de personnes de même sexe en France et aux États-Unis depuis le début des années 1990. Il montre que les types d'expertise mobilisés dans les deux pays diffèrent à la fois quant à leur matrice disciplinaire (philosophie et psychanalyse en France, économie et droit aux États-Unis) et quant à leurs conséquences, et que ces différences procèdent pour bonne part des configurations étatiques française et américaine (centralisation ou fédéralisme, plus ou moins grande place accordée aux acteurs privés dans la construction des politiques publiques, etc.). En somme, c'est bien la structure du champ juridico-politique, qui, *in fine*, détermine la nature des savoirs privilégiés dans le cadre des controverses relatives à une même cause. Le second texte de cette section s'inscrit explicitement dans le prolongement des travaux qui, à partir de l'ouvrage précurseur du politiste Stephen Skowronek¹⁷² et de l'article-manifeste de l'historien William Novak¹⁷³, ont pris pour cible l'idée reçue selon laquelle l'État américain serait quintessentiellement ou même comparativement faible¹⁷⁴. En effet, à l'issue d'une contribution consacrée au

170 LAMONT M. et THÉVENOT L., *Rethinking Comparative Cultural Sociology*, op. cit.; LAMONT M., *La dignité des travailleurs*, op. cit.

171 SAGUY A., *What is Sexual Harassment?*, op. cit.

172 SKOWRONEK S., *Building a New American State. The Expansion of National Administrative Capacities, 1877-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

173 NOVAK W., « The Myth of the "Weak" American State », *American Historical Review*, vol. 113, n° 3, 2008, p. 752-772.

174 Sur le rôle déterminant de l'État fédéral dans le processus d'industrialisation à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, voir BENSEL R., *Yankee Leviathan. The Origins of Central State Authority in America, 1859-1877*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991; *The Political Economy of American Industrialization, 1877-1900*, Cambridge, Cambridge University

pôle opposé – l'« État fort » à la française, reconsidéré au prisme de la mise en place et des réformes successives de la sécurité sociale –, Marc Smyrl nous invite à abandonner la dichotomie initiale et même toute tentative de positionnement des États sur un axe allant du « faible » au « fort ». Selon lui, mieux vaudrait se concentrer sur l'examen des « structures d'autorité » et de leur évolution, de leurs dynamiques constitutives et des acteurs qui s'affrontent en leur sein, que ces derniers se trouvent ou non à l'intérieur de l'appareil d'État tel que conventionnellement défini¹⁷⁵. Ainsi l'inventaire des différences institutionnelles et culturelles entre les deux pays pourra-t-il déboucher sur le repérage de certaines équivalences fonctionnelles. Enfin, le texte de Mathieu Hauchecorne s'attache non aux types idéaux de l'État tels qu'ils se distribuent de part et d'autre de l'Atlantique mais plutôt à leur fabrication commune dans un secteur déterminé. Dans une perspective qui relève de l'« histoire croisée », l'auteur montre comment les échanges entre économistes états-uniens et français ont contribué à l'autonomisation et à la stabilisation progressive de l'économie publique comme sous-discipline. L'analyse des circulations transnationales permet alors de comprendre comment l'État se construit comme catégorie scientifique partagée, sans négliger les rapports de force manifestes dans le champ disciplinaire en question.

La troisième section de l'ouvrage, qui porte sur les « mobilisations politiques », témoigne des combinaisons possibles entre ces trois modalités (différentialiste, réflexive et transnationale) de la comparaison franco-américaine. En effet, les quatre chapitres qui la composent semblent se détacher progressivement du différentialisme dominant, sans toutefois rompre entièrement avec ce dernier. *In fine*, tous participent d'une étude comparée de la formation des grammaires civiques en vigueur aux États-Unis et en France plus ou moins explicitement inspirée des travaux de Michèle Lamont. L'adjonction d'un questionnement sur l'épistémologie de la comparaison (Éric Doidy et Paul Lichterman) ou d'aperçus sur les obstacles ren-

Press, 2000; sur son degré d'intervention en matière d'urbanisme et de santé publique, voir NOVAK W., *The People's Welfare. Law and Regulation in Nineteenth-Century America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1996; sur sa contribution au développement et à l'institutionnalisation du secteur associatif, voir SKOCPOL T., « The Tocqueville Problem: Civic Engagement in American Democracy », *Social Science History*, vol. 21., n° 4, 1997, p. 455-479; sur le caractère indirect, voire dissimulé de son action dans le domaine des politiques sociales, voir HOWARD C., *The Hidden Welfare State. Tax Expenditures and Social Policy in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1997. Pour des vues d'ensemble, voir KING D. et LIEBERMAN R., « L'État aux États-Unis : analyser l'État sans se limiter à la comparaison avec les États européens (ou pour en finir avec le mythe de l'État "faible") », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, p. 481-507 [traduction de « Ironies of State Building: A Comparative Perspective on the American State », *World Politics*, vol. 61, n° 3, 2009, p. 547-588]; GENSBURGER S., « Contributions historiques au renouveau de la sociologie de l'État : regards croisés franco-américains », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, p. 579-602.

175 Sur l'inadéquation empirique du modèle jacobin fondé sur l'absolutisation de la séparation entre l'État et le secteur privé au regard de la genèse des politiques sociales en France, voir aussi DUTTON P. V., *Origins of the French Welfare State. The Struggle for Social Reform in France, 1914-1947*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

contrés par la circulation de certaines techniques (Julien Talpin) s'opère à l'intérieur de ce cadre d'analyse principal. À cet égard, elle apparaît comme un complément ou un raffinement, et non le prélude à une remise en cause.

Le texte de Bleuwenn Lechaux, qui ouvre cette section, porte sur l'engagement des professionnels du théâtre au service de causes politiques situées hors de leur secteur d'activité principal. Il met en lumière des modalités d'action spécifiques à chacun des deux pays, spécificité qui procède de la constitution et de la structuration singulières du champ considéré ainsi que des déterminants de la consécration en son sein. Entre l'incontournable figure de l'intellectuel engagé (en France) et la force d'attraction des logiques philanthropiques (aux États-Unis), le « façonnage professionnel de l'engagement » demeure largement déterminé par les « répertoires d'évaluation » contrastés évoqués plus haut. À partir d'un questionnement proche de celui de Michael Stambolis Ruhstorfer – questionnement relatif à la construction différenciée d'une même cause de part et d'autre de l'Atlantique –, Pauline Delage, elle, examine l'instauration d'un « régime professionnel » de la violence conjugale et les modalités d'institutionnalisation de celle-ci comme problème public. Elle montre que le phénomène, cadré comme une « question sociale » en France, a fait l'objet aux États-Unis d'une psychologisation et d'une pénalisation qui, si elles ne sont pas sans risque aux yeux des militantes féministes américaines, ont indubitablement accru sa visibilité, contribuant ainsi à donner aux entrepreneur-e-s de la cause une longueur d'avance sur leurs homologues françaises¹⁷⁶. Prenant acte de l'influence des cultures nationales sur la forme et le contenu des mobilisations politiques, Éric Doidy et Paul Lichterman, pour mener à bien leur comparaison de celles impulsées par l'association Droit au logement en France et par le *Los Angeles Community Action Network* aux États-Unis, recourent simultanément à des concepts (« style de groupe » et « régime d'engagement ») issus (respectivement) des traditions sociologiques américaine et française. De manière originale, à la confrontation d'enquêtes conduites sur des terrains situés dans les deux pays correspond la définition d'un cadre d'analyse mixte, produit de la réunion d'éléments tirés de paradigmes eux-mêmes ancrés dans des terreaux nationaux distincts. Ainsi la comparaison dans son volet empirique apparaît-elle à la fois comme le lieu de formation et le point d'application d'une méthode innovante par rapport aux usages habituels. Enfin, le texte de Julien Talpin porte sur les conditions de possibilité des transferts internationaux à partir du cas de l'importation par le parti socialiste français du porte-à-porte tel que mis en œuvre dans la campagne ayant abouti à l'élection de Barack Obama en 2012. D'après l'auteur, l'échec partiel finalement constaté témoigne bien de la prégnance de cultures civiques fondamentalement différentes de part et d'autre de l'Atlantique, qui fait obs-

176 Sur un sujet connexe, voir aussi DELAGE P. « Après l'année zéro : histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis », *Critique internationale*, n° 70, janvier-mars 2016, p. 21-35.

tacle à la greffe isolée de techniques en réalité difficilement dissociables de leur milieu ambiant.

Intitulée « De la comparaison à la circulation transnationale », la dernière composante de l'ouvrage, qui érige en thème principal la troisième des approches susmentionnées tout en conservant la structure ternaire propre à chacune des parties, illustre et nuance à la fois cette conclusion. L'analyse comparative des néotocquevillismes français et américain menée par Serge Audier le conduit ainsi à souligner certaines spécificités nationales quant aux formes prises par ce retour à Tocqueville observé depuis les années 1980 dans les deux pays. Le « néotocquevillisme » dont se réclament Marcel Gauchet¹⁷⁷ ou Gilles Lipovetsky¹⁷⁸ en France et celui, plus récent, qui s'incarne dans la figure de Robert Putnam¹⁷⁹ aux États-Unis relèvent-ils véritablement d'un même paradigme ? À cette question l'auteur apporte une réponse globalement négative. Dans sa contribution consacrée aux usages différenciés d'un logiciel de mesure de lectorat dans la rédaction américaine d'un grand média en ligne et dans la rédaction française d'un site similaire influencé par le précédent, Angèle Christin, elle, met en lumière un résultat paradoxal concernant les transferts d'instruments entre les deux pays. En effet, alors même que les rédacteurs en chef du site américain se réfèrent aux mesures d'audience dans le cadre du management des équipes et de la définition des lignes éditoriales, les (autres) journalistes font montre d'une bien plus grande indifférence au nombre de clics que leurs homologues français, obnubilés par cet indicateur. À rebours des travaux sur l'uniformisation et la standardisation par le chiffre¹⁸⁰, l'auteure montre donc que la mesure donne lieu à différents types d'appropriation déterminés par le contexte culturel et organisationnel, soit, plus précisément, par le mode de structuration et l'évolution des champs journalistiques américain et français¹⁸¹. Enfin, le texte d'Anne Monier, plutôt que d'opposer « champs de production » et « champs de réception¹⁸² » des pratiques, entreprend d'examiner ce qui se crée dans le moment même de leur circulation. Derrière les *Americans Friends* des musées français – objet de son enquête –, c'est l'espace social de la philanthropie transnationale qui est ici donné à voir, au sein duquel les élites économiques occupent évidemment une place prééminente.

177 GAUCHET M., *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.

178 LIPOVETSKY G., *L'ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.

179 PUTNAM R., *Bowling Alone, op. cit. ; Making Democracy Work. Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

180 Voir, par exemple, BRUNO I. et DIDIER E., *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte, coll. « Zones », 2013.

181 À ce propos, voir également PADIOLEAU J.-G., *Le Monde et le Washington Post. Précepteurs et mousquetaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 ; LEMIEUX C. et SCHMALZBAUER J., « Involvement and Detachment among French and American Journalists: To Be or Not to Be a "Real" Professional », in M. LAMONT et L. THÉVENOT, *Rethinking Comparative Cultural Sociology, op. cit.*, p. 148-169.

182 BOURDIEU P., « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, 2002, p. 3-8.

En conclusion, l'historienne Leora Auslander entreprend de caractériser l'apport de l'ouvrage en le resituant dans ce qui s'apparente à une véritable tradition comparative centrée sur le binôme franco-américain, tradition partiellement déterminée par l'ancienneté et l'intensité des échanges de tout ordre entre deux pays que relie encore aujourd'hui une fascination réciproque. Elle souligne le renouvellement des thèmes abordés, qui reflète notamment la diversité des disciplines de rattachement des auteurs (droit, philosophie, science politique, sociologie). Tout porte à croire que, pour des raisons qui mériteraient une étude spécifique, cette extension du domaine des comparaisons entre la France et les États-Unis se poursuivra. La vue d'ensemble ici esquissée ne peut donc être qu'un point de repère provisoire.